



<p>COMMUNE DE GENNES</p> <p><i>Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 8 Votants : 10</i></p> <p><i>Date de convocation : 22/03/2024</i></p> <p><i>Date d'affichage : 03/04/2024</i></p>	<p>DELIBERATION</p> <p>Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent</p> <p>Membres présents : Dominique HENRY, Isabelle HOCQUEMILLER (à partir de la DCM N°6), Michel JANNIN, Jean-Michel LHOMMÉE, Carine PARRENIN, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ.</p> <p>Membres excusés : Ludovic JEUNOT Isabelle HOCQUEMILLER, procuration à Agnès SANCEY-FOURNEROT Anne-Sophie PARRIAUX, procuration à Jean-Michel LHOMMÉE</p> <p>Membres absents : Philippe GENILLOUX, Céline HIRCHI, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN,</p> <p>Secrétaire de séance : Agnès SANCEY-FOURNEROT</p>
---	---

➤ **240305 : Convention avec le SYBERT – Installation d'un composteur de quartier**

Au 1^{er} janvier 2024, dans le cadre de la loi AGECE, obligation de tri des biodéchets pour tous les producteurs de biodéchets (professionnels ou non).

Le SYBERT a en charge la gestion et le transfert, le tri et le traitement des déchets.

Le SYBERT mène une politique globale de réduction des déchets. Pour cela il **anime le plan local de prévention des déchets et développe le compostage de proximité** (individuel et collectif).

Le compostage s'adapte à toutes les situations :

- Pour les personnes résidant en maison avec jardin le SYBERT propose régulièrement des sessions de vente de composteurs individuels à tarif subventionné. Les composteurs sont disponibles en deux formats, 300 ou 570 litres, pour s'adapter à la taille du foyer
- Pour les habitants ne disposant pas d'un extérieur ou d'un espace vert suffisant, le SYBERT propose des ventes de lombricomposteurs à tarif subventionné, couplées à une formation d'une heure pour acquérir les bases.
- Le compostage collectif de quartier ou de village peut être installé sur une zone dans un village.

La commune de Gennes souhaite répondre aux obligations en s'inscrivant dans cette démarche écologique et économique, afin de se doter d'un site de compostage de village sur le site du cimetière.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet et charge le maire de conclure une convention en ce sens avec le SYBERT.

Le maire
Jean SIMONDON

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
L'original est signé par les membres présents.
Copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture